

Droit du travail

Accident du travail et maladies professionnelles

2 jours (14h00) | ★★★★★ 4,6/5 | DT-ACC | Évaluation qualitative de fin de stage |
Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management > Droit du travail et relations sociales > Droit du travail



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Acquérir les bons réflexes en matière de suivi administratif et juridique des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- Contester les différents contentieux en matière de Sécurité Sociale et les décisions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le délai de deux mois
- Assurer le suivi.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Responsables et membres du service du personnel, paie ou comptabilité.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

La déclaration de l'accident du travail

- Rappel des conditions de reconnaissance du caractère professionnel de l'accident
- Les obligations de l'employeur lors de la déclaration de l'accident du travail
- Compléter efficacement la déclaration d'accident du travail

La déclaration de la maladie professionnelle

- Les conditions de reconnaissance du caractère professionnel des maladies dans le cadre des tableaux
- Le système de reconnaissance complémentaire des maladies professionnelles
- Réagir à la réception d'une déclaration de maladie professionnelle

Gestion administrative des accidents et des maladies professionnelles

- Point de départ et délais d'instruction du dossier par la CPAM
- Les cas où la CPAM est tenue de mener une enquête
- L'obligation d'information de la CPAM vis-à-vis de l'employeur
- Les suites de la prise en charge
 - Indemnisation du salarié
 - Taux d'incapacité
 - Rechute
- Les pièces à conserver au dossier du salarié

Tarifification des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Règles de la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Droits de l'employeur
- Obligations de la CRAM / CARSAT / CRAMIF
- Causes d'inopposabilité des décisions de la CRAM / CARSAT / CRAMIF
- Contestation du taux de cotisation des accidents du travail

Contester la décision de prise en charge / un taux d'incapacité permanente

- Les délais de contestation
- Les motifs de forme, de fond et l'intérêt financier à agir
- L'évaluation du taux d'incapacité permanente partielle
- La saisie de la Commission de recours amiable de la CPAM
- La procédure devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité
- Les voies d'appel

Contester le taux de cotisations accident du travail

- Les délais de contestation
- La contestation des éléments de tarification
- La contestation à titre conservatoire
- Les voies d'appel
- La révision du taux AT et le calcul des économies

Faute inexcusable de l'employeur

- Définition et procédure
- Incidence sur le plan pénal
- Effets pour la victime ou ses ayants droits et pour l'employeur
- Incidences des dernières jurisprudences

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)